

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° 500-17-

C O U R S U P É R I E U R E

---

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
AVOCATS ET AVOCATES EN DROIT DE  
L'IMMIGRATION

- et -

SEEUN PARK

Demandereses

c.

MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA  
DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Défendeur

---

### DÉCLARATION SOUS SERMENT DE SEEUN PARK

---

Je, soussignée, SEEUN PARK, domiciliée et résidant au 32 Avenue Hudson, #10, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, H3R 1S6 affirme solennellement ce qui suit :

#### Mes origines et le début de ma vie au Québec

1. Je suis née et j'ai grandi en République de la Corée. J'ai étudié en soins infirmiers à Dongnam Health University de 2000 à 2003, et en sciences infirmières à la Korea National Open University de 2011 à 2013.
2. J'ai travaillé comme infirmière au KNRC Seoul Nambu Blood Center d'août 2005 jusqu'en mars 2017.
3. En 2014, j'ai décidé que je voulais quitter mon pays afin de poursuivre des opportunités ailleurs.
4. En août 2014, j'ai communiqué avec le bureau de l'avocat M<sup>e</sup> Ho Sung Kim, et je me suis renseignée sur la possibilité de déposer une demande de Certificat de sélection du Québec (ci-après « **CSQ** ») en tant que travailleur qualifié. Comme la

période de réception de l'année 2014-2015 venait d'être fermée en fin juillet 2014, j'ai dû attendre pour la prochaine période de réception de l'année 2015-2016.

5. En fin octobre 2015, la nouvelle période de réception de l'année 2015-2016 est annoncée pour le 4 novembre 2015 au 15 décembre 2015.
6. Le 4 novembre 2015, j'ai déposé ma demande de CSQ.
7. Je suis arrivée au Québec en avril 2017 avec un permis d'études pour étudier la langue française. J'ai renouvelé ce permis d'études en mars 2018, mais il expire le 31 mars 2019.
8. Mes enfants sont arrivés au Québec avec moi en avril 2017, et ils fréquentent depuis l'école primaire Katimavik. Ils sont toujours dans une classe d'accueil pour bien apprendre le français.
9. Mon mari est venu au Québec en juillet 2017 avec un permis d'études pour étudier la langue française aussi. Il a renouvelé son statut comme visiteur en août 2018. Mon mari nous a joint au Québec principalement afin de prendre soin de nos enfants afin que je puisse me concentrer sur mes études.
10. Nous sommes en processus de renouvellement de notre permis d'études, et mon mari a décidé d'étudier la mécanique d'automobile en formation professionnelle. Avec ce permis d'études, je pourrai obtenir un permis de travail ouvert et mes enfants pourront continuer à fréquenter leur école. Cependant, dans la mesure où je n'ai pas de CSQ à l'expiration de mon permis d'études, j'aurai beaucoup de difficulté à rester au Québec.
11. En juillet 2018, j'ai fait une demande de reconnaissance d'équivalence à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, et le 13 décembre 2018, l'Ordre a décidé de reconnaître une équivalence de formation, sous condition de ma réussite d'un programme d'intégration professionnelle au contexte de pratique québécois. Une copie de cette reconnaissance conditionnelle est communiquée *en liasse* comme **pièce SP-1**.

### **Le parcours de ma demande de CSQ**

12. Tel que stipulé au paragraphe 6, j'ai déposé ma demande de CSQ le 4 novembre 2015 par courrier recommandé.
13. Le ou vers le 23 novembre 2015, j'ai reçu un accusé de réception du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (ci-après le « **MIDI** »). Une copie de ce document est communiqué comme **pièce SP-2**.
14. En mars 2017 et en août 2018, il y a eu des changements importants à la grille de sélection des travailleurs qualifiés, lesquels ont résulté en la baisse de mes points.

15. Au cours des années, j'ai fait quatre mises à jour de ma demande : 1) en mars 2016, j'y ai ajouté le séjour de 3 mois de mon mari à Montréal; 2) en juillet 2017, j'y ai ajouté les résultats d'un test d'anglais; 3) en octobre 2017, j'y ai ajouté les résultats d'un nouveau test d'anglais; et 4) en octobre 2018, j'y ai ajouté les résultats d'un test de français. Une copie de ces mises à jour est communiquée *en liasse* comme **pièce SP-3**.
16. Le 7 février 2019, j'ai appris que le Ministre de l'Immigration a présenté le Projet de loi 9 à l'Assemblée nationale. J'ai compris que, si et quand ce projet de loi est adopté, ma demande de CSQ sera annulée.
17. En apprenant cette nouvelle, j'ai eu peur que ma famille doive peut-être quitter le Québec à la fin de mon permis d'études. Aussi, j'ai pensé beaucoup à mes enfants qui se sont bien adaptés à la vie québécoise pendant les deux dernières années.
18. Ensuite, je me suis sentie désespérée, car mon mari et moi avons arrêté nos carrières en Corée du Sud afin de s'installer au Québec avec un plan assez détaillé, soit celui que je travaille comme infirmière au Québec. J'ai quand même fait tout ce qu'il fallait pour atteindre cet objectif en investissant beaucoup de temps et d'argent. Je me sentais comme si tous ces efforts étaient réduits à néant.
19. Cependant, j'avais toujours de l'espoir que ma propre demande de CSQ, pour laquelle le MIDI n'avait qu'à rendre une décision, serait traitée avant l'entrée en vigueur de la loi 9.
20. Cependant, le 7 février 2019, j'ai reçu un message dans mon courriel à l'effet que le Ministre a décidé de suspendre le traitement de ma demande de CSQ. Une copie de ce message est communiquée comme **pièce SP-4**.
21. En recevant ce courriel, j'avais l'impression que la décision de rejeter ma demande était déjà prise même si le projet de loi n'a pas encore été adopté. Il y avait une apparence très officielle dans ce courriel qui nous ordonne de recommencer avec le nouveau système Arrima.
22. Je ne suis pas admissible au Programme d'expérience québécoise, car je n'ai pas travaillé au Québec pendant un an, et je n'ai pas de diplôme québécois. De plus, à cause de la baisse des points dans mon âge et mon expérience récente de travail, je ne suis plus admissible au Programme régulier des travailleurs qualifiés selon la grille actuelle, même si je dépose une déclaration d'intérêt dans Arrima.
23. Nous allons poursuivre nos rêves de nous installer au Québec. Ainsi, tel que stipulé au paragraphe 10, nous sommes en train de renouveler le permis d'études de mon mari. Cependant, il va participer à un programme qui est quasi gratuit pour les citoyens canadiens et les résidents permanents à un prix d'environ \$20,000.

24. Ensuite, je vais essayer de trouver un emploi à temps plein pour subvenir à nos besoins familiaux. Je ne sais pas si nous serons admissibles à un programme d'immigration au Québec dans le futur.
25. Dans le pire des scénarios, si je n'obtiens pas de CSQ à la fin de mes études, j'envisage avoir à retourner au Corée du Sud avec mon mari et mes enfants, abandonnant ainsi tous nos projets au Québec.
26. Après avoir passé tant de temps et dépensé tant d'argent et d'efforts sur notre projet d'immigration, l'idée d'être forcée de quitter le Québec me paraît inimaginable.

ET J'AI SIGNÉ:

MONTREAL, le 19 février 2019

Se Eun Park

Déclaré solennellement devant moi  
À Montréal, le 19 février 2019

  
Commissaire à l'assermentation

